

GARANTIE LIMITÉE ALLTRACK

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA GARANTIE

1. GARANTIE LIMITÉE

Foriginal du client, **AMYLOR** garantit les composants/pièces du fauteuil contre toute défectuosité en termes de matériau et/ou de main d'œuvre et promet, après l'évaluation **d'AMYLOR**, de les réparer/remplacer sans frais selon le calendrier ci-dessous.

Si les instructions, les mises en garde, les avertissements et les avis contenus dans ce manuel ou inscrits sur votre produit **AMYLOR**, ne sont pas respectés, ceci peut non seulement entraîner des blessures corporelles ou des dommages matériels, mais annule également la garantie du produit **AMYLOR**.

GARANTIE

- Cinq (5) ans : châssis principal, structure de siège, fixations de la structure de siège et du module de puissance (**voir note 1**).
- Deux (2) ans : chargeur, manette, systèmes de commande spécialisés, harnais électriques, disjoncteurs, interrupteurs d'activation, moteur et boîtier d'engrenage, système de commande du siège motorisé, accessoires, support de membres inférieurs, accoudoirs, fourches pivotantes, modules de puissances et vérins (**voir note 1**).
- Un (1) an : batteries (**voir note 1**)
- Six (6) mois : roulements et bagues (**voir note 1**).
- Quatre-vingt-dix (90) jours : tissus et rembourrage, coussins (tous), pièces en plastique ou en caoutchouc et surfaces peintes en raison d'une mauvaise adhérence (**voir notes 1 et 2**).

NOTE 1 - EXCLUSIONS DE GARANTIE

Les exclusions comprennent également les composants présentant des dommages causés par:

- Dommages au fauteuil engendrés par des impacts;
- Contamination;
- Abus, mauvaise utilisation, accident ou négligence;
- Utilisation commerciale ou autre que la normale;
- Fonctionnement, maintenance ou entreposage incorrects;
- Détérioration progressive du rendement provoquée par la batterie laissée à plat longtemps; laissée dans des températures froides pendant une période prolongée; ou usée par une utilisation intensive ou abusive.

NOTE 2 - EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie ne couvre que les pièces défectueuses en termes de matériau et/ou de main d'œuvre et ne couvre pas les composants qui doivent être remplacés après une usure normale.

- Capots/couvercles en plastique ABS;
- Brosses à moteur;
- Pneus et chambres à air;
- Tissus et rembourrage;
- Coussins (tous);
- Surfaces peintes;
- Circonstances pour lesquelles **AMYLOR** n'a aucun contrôle;
- Frais de main-d'œuvre, d'appels de service, d'expédition et autres frais engagés pour la réparation du produit, sauf avec l'autorisation préalable **d'AMYLOR**;
- Réparations et/ou modifications apportées à un composant sans le consentement spécifique **d'AMYLOR**.

2. GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES DE REMPLACEMENT

DISPONIBILITÉ DES PIÈCES

AMYLOR essayera autant que possible de fournir des pièces pour cinq (5) ans après l'arrêt de production du produit. Dans l'éventualité qu'un fournisseur n'a plus la pièce originale, ou qu'il ne peut pas offrir une option de pièce de remplacement, des mesures seront prises pour assurer une solution satisfaisante acceptée par toutes les parties.

Veuillez visiter le site Web **d'AMYLOR** à l'adresse www.amylor.com, rubrique Support/Manuel des pièces, pour les pièces courantes, celles qui sont encore disponibles et celles en fin de série qui ne sont plus fabriquées sur certains modèles spécifiques.

GARANTIE LIMITÉE

AMYLOR garantit que toutes les pièces de remplacement vendues par **AMYLOR**, pour une utilisation dans l'un des fauteuils roulants motorisés fabriqués par **AMYLOR** et toutes les pièces de remplacement utilisées dans les réparations effectuées par un représentant/fournisseur autorisé **d'AMYLOR**, sont exemptes de défauts dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien adéquat conformément au Manuel de l'utilisateur, de ses mises en garde et des instructions accompagnant le produit.

La garantie, couvrant les pièces de rechange ou de remplacement, débute à la date d'expédition et de facturation de ces pièces au client. Si les instructions, les mises en garde, les avertissements et les avis contenus dans ce manuel ou inscrits sur votre produit **AMYLOR**, ne sont pas respectés, ceci peut non seulement entraîner des blessures corporelles ou des dommages matériels, mais annule également la garantie du produit **AMYLOR**.

GARANTIE

- Cinq (5) ans : châssis principal, structure de siège, fixations de la structure de siège et du module de puissance (**voir note 3**).
- Un (1) an : chargeur, manette, systèmes de commande spécialisés, harnais électriques, disjoncteurs, interrupteurs d'activation, moteur et boîtier d'engrenage, système de commande du siège motorisé, accessoires, support de membres inférieurs, appui-bras, fourches pivotantes, modules de puissance, vérins et batteries (**voir note 3**).
- Quatre-vingt-dix (90) jours : roulements et bagues (**voir note 3**).
- Trente (30) jours : tissus et rembourrage, coussins (tous), pièces en plastique ou en caoutchouc et surfaces peintes en raison d'une mauvaise adhérence (**voir notes 3 et 4**).

NOTE 3 - EXCLUSIONS DE GARANTIE

Les exclusions comprennent également les composants présentant des dommages causés par:

- Dommages au fauteuil engendrés par des impacts;
- Contamination;
- Abus, mauvaise utilisation, accident ou négligence;
- Utilisation commerciale ou autre que la normale;
- Fonctionnement, maintenance ou entreposage incorrects;
- Détérioration progressive du rendement provoquée par la batterie laissée à plat longtemps; laissée dans des températures froides pendant une période prolongée; ou usée par une utilisation intensive ou abusive.

NOTE 4 - EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie ne couvre que les pièces défectueuses en termes de matériau et/ou de main d'œuvre et ne couvre pas les composants qui doivent être remplacés après une usure normale.

- Capots/couvercles en plastique ABS;
- Brosses à moteur;
- Pneus et chambres à air;
- Tissus et rembourrage;
- Coussins (tous);
- Surfaces peintes;
- Circonstances sur lesquelles **AMYLIOR** n'a aucun contrôle;
- Frais de main-d'œuvre, d'appels de service, d'expédition et autres frais engagés pour la réparation du produit, sauf autorisation préalable **d'AMYLIOR**;
- Réparations et/ou modifications apportées à un composant sans le consentement spécifique **d'AMYLIOR**.

3. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

DISPONIBILITÉ DES PIÈCES

AMYLIOR prend ses responsabilités réglementaires au sérieux. Selon Santé Canada, la FDA aux États-Unis et les réglementations européennes (EU MDR) concernant le traitement des plaintes, **AMYLIOR** exige que ses produits lui soient retournés pour une évaluation conforme. Ceci signifie que pour toute demande de réparation ou de remplacement, il vous sera demandé de retourner le produit à **AMYLIOR** à toutes les fois.

4. POLITIQUE DE RETOUR

NOTE - Pour permettre un processus de retour le plus efficace possible et prévenir tout délai d'un crédit potentiel, veuillez suivre attentivement les instructions suivantes :

RETOUR DE LA MARCHANDISE GÉNÉRALE

La marchandise peut être retournée chez **AMYLIOR** uniquement avec le numéro d'autorisation de retour de marchandise (« RMA ») fourni par le Service à la clientèle ou le Support technique **d'AMYLIOR**.

SUPPORT TECHNIQUE CANADA

Téléphone S/F: 1 877 913-5467

Direct ou international : (+1) 450 424-7111

AMYLIOR CANADA

3190 F.-X.-Tessier

Vaudreuil-Dorion QC

J7V 5V5

Si vous êtes représentant/distributeur/fournisseur autorisé, toute demande pour un numéro RMA doit contenir les informations suivantes :

- Raison du retour;
- Numéro de pièce (no. d'article) et la quantité;
- Une des références suivantes : le numéro de facture, le numéro de commande de la vente initiale ou le numéro de bordereau d'expédition;
- Numéro et date de l'achat initial;
- Numéro(s) de série s'il y a lieu.

Le numéro RMA doit être clairement visible à l'extérieur du colis.

Tous les retours approuvés doivent être expédiés aux frais du fournisseur par son transporteur préféré.

Si les retours ne sont pas expédiés dans les 180 jours suivant l'émission du RMA, ils ne seront pas acceptés par **AMYLIOR**.



RETOURS DE MARCHANDISE SUR LA GARANTIE

NOTE - L'information contenue dans la section **RETOUR DE LA MARCHANDISE GÉNÉRALE** ci-dessus s'applique pour ce qui suit.

Si vous êtes l'utilisateur final du produit, votre retour doit être effectué par un fournisseur autorisé **d'AMYLOR** (distributeur). Veuillez contacter le revendeur qui vous a fourni le produit.

Tous les composants du siège doivent être retournés à l'intérieur de sacs en plastique scellés. Tous les produits retournés pour évaluation doivent être nettoyés et désinfectés (à l'aide d'un produit de nettoyage commercial approprié) avant l'expédition à **AMYLOR**.

Un produit de remplacement envoyé par **AMYLOR** est facturé au destinataire puis crédité plus tard si le produit retourné est jugé admissible sur la garantie, après l'évaluation **d'AMYLOR**.

Pour que **AMYLOR** puisse expédier un produit de remplacement, le revendeur doit fournir un numéro de bon de commande pour des fins de suivi.

MARCHANDISE RETOURNÉE POUR RÉPARATION

NOTE - L'information contenue dans la section **RETOUR DE LA MARCHANDISE GÉNÉRALE** ci-dessus s'applique pour ce qui suit.

Si vous êtes l'utilisateur final du produit, votre retour doit être effectué par un fournisseur autorisé **d'AMYLOR** (distributeur). Veuillez contacter le revendeur qui vous a fourni le produit.

Tous les produits retournés pour évaluation doivent être nettoyés et désinfectés (à l'aide d'un produit de nettoyage commercial approprié) avant l'expédition à **AMYLOR**.

Lors du retour d'un fauteuil roulant pour réparation, NE PAS inclure de pièces de siège amovibles (coussin de siège).

AMYLOR n'est pas responsable des pièces de siège perdues ou endommagées durant l'expédition ou la réparation du fauteuil roulant retourné.

FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION

Tous les retours approuvés doivent être expédiés aux frais du fournisseur par son transporteur préféré. Les frais pour expédier les produits de remplacement seront payés par **AMYLOR**.

FRAIS DE MAIN D'OEUVRE

Les frais de main d'œuvre sont de 100.00\$ de l'heure.

Tous les travaux de remplacement/réparation sur un produit, couverts par la garantie ou non, sont soumis à des frais de main d'œuvre.

Si un produit est retourné envisageant l'admissibilité à la garantie, mais que l'évaluation **d'AMYLOR** démontre que la pièce faisant l'objet de la réparation ou du remplacement est le résultat d'une utilisation abusive par le client, **AMYLOR** soumettra un devis pour la pièce et le travail requis, pour ladite réparation.

En aucun cas, un produit ne sera retourné à un revendeur si un ou plusieurs composants du produit sont jugés dangereux. Les problèmes de sécurité doivent être résolus avant que le produit puisse être retourné au revendeur.

5. RETOUR POUR RÉAPPROVISIONNEMENT

NOTE - L'information contenue dans la section **RETOUR DE LA MARCHANDISE GÉNÉRALE** ci-dessus s'applique pour ce qui suit.

AMYLOR n'acceptera pas les produits retournés pour le réapprovisionnement si le retour est effectué après la limite de 180 jours à compter de la date d'expédition d'origine.

Les fauteuils roulants fabriqués sur mesure, les produits personnalisés (« Custom-Zone ») et les coussins d'air thérapeutique CG AIR Deluxe personnalisés ne peuvent pas être retournés quelle que soit la date.

Le produit doit pouvoir être revendu (c.-à-d. absent de la liste des produits en arrêt de fabrication et il doit être inutilisé) et doit être adéquatement emballé. Les retours de produit/pièce sans autorisation **d'AMYLOR**, ne seront pas acceptés.

La marchandise retournée est sujette à des frais de réapprovisionnement.

FRAIS DE RÉAPPROVISIONNEMENT

Les retours de produits/pièces sur la garantie (c.-à-d. produit défectueux) vont être évalués par **AMYLOR** mais n'auront pas de frais de réapprovisionnement.

Les retours de produits/pièces qui ne sont pas couverts sur la garantie (par exemple, erreur du fournisseur/revendeur, surplus de produits) vont être évalués par **AMYLOR** et auront des frais de réapprovisionnement en fonction du barème suivant :

- Les commandes sans garantie expédiées dans les 90 jours après l'émission du RMA (autorisation du retour de la marchandise) auront des frais de réapprovisionnement de 20%.
- Les commandes sans garantie expédiées après 90 jours de l'émission du RMA auront des frais de réapprovisionnement de 50%.
- Les frais de réapprovisionnement sont calculés en fonction de la valeur du produit facturé.

AVERTISSEMENT ET GARANTIE

Cette garantie est destinée uniquement à l'acheteur/utilisateur initial de nos produits.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits spécifiques à chaque province.

1. AVERTISSEMENT

AMYLIOR ne fait aucune allégation quant à l'efficacité thérapeutique des produits, mais affirme que ses produits sont sécuritaires.

2. GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie n'inclue aucune main-d'œuvre ni frais de transport engendré par le remplacement ou la réparation d'une pièce. L'obligation **d'AMYLIOR** ainsi que votre recours exclusif en vertu de cette garantie sont limités à ces réparations et/ou remplacement.

La seule obligation **d'AMYLIOR**, en vertu de cette garantie, est la réparation ou le remplacement de tous les composants défectueux. Pour accéder au service de garantie, communiquer avec le représentant auprès duquel l'achat a été effectué. Il est de la responsabilité de l'acheteur de retourner le produit aux installations du fournisseur autorisé.

Après avoir remplacé une pièce défectueuse sous garantie, **AMYLIOR** en devient propriétaire. Si tout autre service est nécessaire, communiquer avec **AMYLIOR** au 1 877-913-5467 ou (+1) 450 424-7111.

NE PAS retourner de produits à l'usine sans avoir d'abord obtenu l'autorisation préalable d'AMYLIOR.

3. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

La garantie ci-dessus s'applique uniquement à l'achat initial et non aux produits dont le numéro de série a été supprimé ou défiguré, aux produits d'utilisation commerciale ou institutionnelle ayant été négligés, accidentés, manoeuvrés, entretenus et entreposés de façon inappropriée, aux produits modifiés sans le consentement écrit **d'AMYLIOR** (y compris, mais sans s'y limiter, la modification par l'utilisation de pièces ou de matériel de fixation sans autorisation, les produits endommagés en raison de réparations effectuées sur un composant sans le consentement spécifique **d'AMYLIOR** ou à un produit endommagé par des circonstances au-delà du contrôle **d'AMYLIOR**, et cette évaluation sera uniquement déterminée par **AMYLIOR**).

La garantie ne s'applique pas aux problèmes résultant de l'usure normale ou du non-respect des consignes de ce Manuel de l'utilisateur.

La présente garantie est exclusive et remplace toute autre garantie. Les garanties implicites, s'il y en a, y compris les garanties implicites de qualité marchande et de forme physique à des fins particulières, ne dépasseront pas la durée de la garantie et le recours pour validation de violation de toute garantie implicite doit être limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses conformément aux termes contenus dans ce document. **AMYLIOR** ne peut être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect.

Certaines juridictions n'autorisent pas les exclusions ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, ni la limitation de la durée d'une garantie implicite. Les lois de la région devraient être consultées pour déterminer la validité des exclusions et limitations ci-dessus.

4. POLITIQUE DES ACCIDENTS ET DES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

La qualité est l'une des plus importantes priorités de notre entreprise et nous nous efforçons sans cesse d'offrir des produits et des services qui répondent aux normes les plus élevées. Toutefois, certains événements extraordinaires peuvent altérer nos fauteuils roulants au point où nous ne pouvons plus garantir le rendement continu ni la sécurité de notre produit.

AMYLIOR ne peut pas garantir le rendement ou la sécurité de ses produits exposés à des catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y être limité, l'eau, les inondations ou les incendies, ou impliqués dans des accidents d'automobile ou soumis à des impacts hors de l'ordinaire tels qu'une chute ou un écrasement. De telles circonstances infligées sur un appareil médical complexe peuvent entraîner des dommages matériels considérables souvent imperceptibles par une inspection. Tous les dommages causés par ce type d'incident sont au-delà de la garantie couverte par le fabricant.

